Conseil Général

MAYOTTE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
Culture
Communication



DOSSIER DE PRESSE

En route vers le musée

«Pour une sauvegarde et une promotion du patrimoine mahorais»

DU 17 AU 28 FÉVRIER 2012

Infos : 0269 64 97 00

SOMMAIRE

Préambule

Pourquoi un musée ?

Quel musée ? Où ? Et pour quels publics ?

Les étapes du projet

Un enjeu de développement

Les partenaires

PREAMBULE

Les collectivités locales de Mayotte (Conseil général, mairies) et le milieu associatif accordent une place prépondérante à la question patrimoniale.

Nonobstant, les occasions de faire découvrir ce patrimoine à la population, mais également aux curieux en provenance de l'extérieur (touristes, résidents passagers ou autres), sont relativement rares.

Comment l'apprécier alors s'il fait l'objet de valorisations temporaires et surtout, comment le conserver ou le préserver, quand l'on sait qu'en dehors de quelques représentations ou manifestations culturelles ponctuelles (expositions, forums...), il se dilue dans les méandres de la vie quotidienne et de la problématique de développement de l'économie et des infrastructures locales ?

Pourquoi un musée ?

Le musée est un outil mémoriel qui dit ce que nous sommes

Le territoire de Mayotte manque de lieux d'épanouissement et de développement culturels (tels que les salles de spectacle) ; il peine également à mettre en marche un réseau cinématographique que nombre de ses habitants espèrent apprécier un jour très prochain. Enfin, à ce jour, il manque aux Mahoraises et Mahorais, un musée consacré à la préservation et à la valorisation pérennes de leur patrimoine culturel.

Dès lors ce musée servirait à visualiser et donner du sens à des objets exposés, à leur Histoire et à leur « environnement écologique et économique[1] » (dixit, Stéphane MARTIN, Président du musée du quai Branly) ; ce serait un musée pour « Savoir qui l'on est, et à quoi et à qui l'on sert », analysait également à juste titre Marie-Hélène JOLY dans son questionnement sur « Le Projet Scientifique et Culturel a-t-il un avenir ?[2] »

Pour transmettre notre héritage culturel

Ce « Musée de Mayotte », qui se bâtira autour de notre identité culturelle, permettra la conservation et la transmission de nos savoirs traditionnels. Dans une société telle que la nôtre, où le patrimoine matériel a peu de prise, cette édification prendra le relais de l'ancien, du « vieux », détenteur d'une pensée culturelle riche car lorsque ce « vieux » disparaît, avec lui disparaissent sa connaissance de notre monde, de notre société, des hommes et des histoires qui les ont construits, mais aussi les sens de tout ce qui nous définit, à l'instar des danses traditionnelles, lesquelles relèvent du patrimoine dit immatériel.

Ces danses ont ainsi perdu de leur valeur originelle pour laisser place, au fil du temps, à d'autres valeurs, véhiculées notamment par un mimétisme de mouvements corporels venus du continent africain. Or, ces mouvements sont en décalage, voire même en rupture, avec les représentations culturelles des Mahoraises et Mahorais. Ils ont en effet un sens dans leur culture d'origine mais ce n'est pas le cas dans la culture locale.

1 Stéphane MARTIN, Compte rendu de la mission à Mayotte du 17 au 20 juillet 2011.

2 Marie-Hélène JOLY, « « Le Projet Scientifique et Culturel a-t-il un avenir ? » in La Lettre de l'OCIM, n°124, juillet-août 2009, p.12.

Quel musée ? Où ? Et pour quels publics ?

Un musée d'arts traditionnels mahorais

La problématique muséale s'articule autour d'une double question en même temps qu'elle s'entreprend à partir de cette dernière : comment penser le musée et quelle vision peut-on avoir de ce lieu ?

La difficulté de cette démarche repose ici sur la projection à faire du futur établissement car cette projection ne s'appuie pas sur quelque chose de concret, de déjà là, même si les écomusées peuvent être considérés comme des émanations annexes du projet principal. Le musée sera donc un lieu à inventer mais nos arts traditionnels devront y avoir toute leur place.

Sur le site de la « Résidence du Gouverneur » à Dzaoudzi

Le contenu du musée est également lié au choix du site de réalisation, en l'occurrence, la Résidence du Gouverneur à Dzaoudzi, dont le charme a retenu aussi bien l'attention de M. Frédéric MITTERRAND que l'agrément de S. MARTIN. Le Ministre ne s'était-il d'ailleurs pas écrié en le découvrant lors de sa visite officielle en avril dernier : « Vous tenez le lieu de votre futur musée ! »

A en croire la tradition orale, la « Résidence » est avant tout un site chargé d'histoires qui s'entrelacent : celle du colonialisme, celle du Sultan Andriantsouli, qui y a séjourné, et celle des esprits ou des djinns qui veillent encore sur les lieux.

Dans les préconisations du Président du musée du quai Branly, tous les espaces afférents à cette résidence devront être investis et faire l'objet d'aménagements appropriés : le bâtiment central comme les bâtiments annexes et le jardin. Il conviendra aussi de tenir compte des publics qui fréquenteront les lieux (scolaires, associatifs, très jeune public pour lequel il est proposé d'avoir une garderie sur place...), afin de proposer un aménagement dans lequel ils se retrouvent, au sens de : « qui leur ressemble. »

Les étapes du projet

Les bases de la politique patrimoniale à Mayotte

En 1997, le Conseil général a délibéré pour le principe de crée musée mais la politique patrimoniale de Mayotte, en faveur de l'édification d'un musée, a pu prendre un essor territorial et institutionnel au moyen de deux actes administratifs : le Schéma de Développement et d'Aménagement du tourisme et des loisirs de Mayotte (SDATL), voté par le Conseil général en juillet 2007 et la convention signée entre le Préfet de Mayotte et son homologue de La Réunion.

Dans le premier document, la valorisation des musées et équipements assimilables y est inscrite comme une orientation ; quant au second, il a amorcé la venue d'une mission composée de spécialistes de la Direction Régionales aux Affaires Culturelles (DRAC) de La Réunion à Mayotte, du 14 au 18 février 2011, afin de poser conjointement, avec les services concernés du Conseil général et de l'Etat, les bases d'une politique en faveur des patrimoines, dont relève la question du musée. Cette mission a donné lieu à des séances de travail durant lesquelles les uns et les autres ont pu soulever, entre autres, les problématiques rencontrées par rapport au projet de musée et fixer des objectifs destinés à avancer assidûment dans le dossier.

Pré inventaire des collections et visites officielles

Le choix du site muséal en lui-même a été décidé en avril dernier à l'occasion de la visite de M. Frédéric MITTERRAND, Ministre de la Culture et de la Communication. S'en est suivi l'élaboration d'un pré inventaire des collections dont les conclusions ont été rendues le 16 juillet 2011 par la Maison du Patrimoine (MAPAT), service de l'ancienne Direction Départementale aux Affaires Culturelles (DDAC) du Conseil général[3]. Ce pré inventaire inclut : les poteries archéologiques, l'architecture domestique traditionnelle, les ustensiles de cuisine et le patrimoine immatériel. Il a été présenté à S. MARTIN lors de sa visite dans notre île du 17 au 20 juillet 2011, lequel a d'ailleurs adressé un compte rendu précieux de sa mission au Ministre de la Culture et de la Communication pour davantage soutenir le projet.

3 Rappelons qu'il existe aujourd'hui une Direction de la Culture et du Patrimoine qui rassemble : la DDAC, la DILCE et la Direction des Langues Régionales.

Le lancement d'une AMO

Du côté du Conseil général, le travail s'est poursuivi par le lancement, début octobre de la même année, d'une assistance à maîtrise d'ouvrage visant à la rédaction du Projet Scientifique et Culturel (PSC). La mission est prévue pour six mois à compter de fin janvier 2012, au moment de l'attribution de la prestation.

La visite du Directeur de musée d'Aquitaine à Mayotte, M. François HUBERT

En attendant la fin de cette échéance, le Conseil général a accueilli François HUBERT, Directeur du Musée d'Aquitaine, du 17 au 28 février, dont la riche expérience en matière de mise en place de musées nous servira pour la réalisation du Musée de Mayotte.

Au cours de son séjour, F. HUBERT a visité les écomusées, rencontré les services qui participent à ce projet, et encadré la formation de professionnels du patrimoine.

Le financement du projet

Le Ministère de la Culture et de la Communication prévoit une envelloppe de 5 à 6 millions d'euros pour la concrétisation du projet muséal. Par la suite, avec la rupéisation du territoire, l'on pourrait bénéficier de fonds européens destinés à la question de la sauvegarde et de la promotion du patrimoine. Celle-ci est en effet inscrite dans diverses bases juridiques européennes dont le Schéma de développement de l'espace communautaire (SDEC), qui stipule en son article 237 que : le patrimoine culturel européen, (dans lequel l'on peut inclure celui de Mayotte) est «...une valeur inestimable et [...] une base de l'intégration européenne. »

Un enjeu de développement

Augmentation de la fréquentations touristiques

Les musées et équipements assimilables jouent un rôle important dans l'attractivité touristique du territoire. A titre d'exemple, l'on observe que Mayotte obtient l'un des meilleurs taux de descente à terre des passagers des navires de croisière parmi les escales de l'océan Indien et ce, malgré des infrastructures à revoir et une offre de produits artisanaux à combler. Ce résultat s'explique largement par l'intérêt que trouvent les croisiéristes à visiter nos écomusées, encadrés par les agences réceptives, équipements et services qui font aujourd'hui défaut chez certains de nos concurrents.

Les touristes ont de nouvelles attentes par rapport à l'offre muséale actuelle. Ils sont demandeurs d'un « contenu pédagogique » et d'une « expérience sensible » et non plus simplement d'une information distillée par des panneaux d'affichage. Le client ne se contente plus de regarder et de lire, il veut désormais sentir, toucher, être surpris, ému, participer. C'est donc dans cette direction qu'il conviendra d'assurer l'évolution du parc muséal.

Vers une nouvelle politique de transport

L'aménagement d'un musée territorial devra s'accompagner d'une nouvelle politique de transport qui repensera les déplacements des visiteurs de la structure pour rendre le site muséal accessible à la population dans son ensemble et pour éviter qu'il ne souffre d'un confinement en Petite Terre.

Les partenaires

- Le Ministère de la Culture et de la Communication

- La Préfecture de Mayotte

- Le Conseil général de Mayotte

- Le Centre National de la Fonction Publique Térritorial

Remerciements: CCLEJ de Pamandzi et autres associations d'animation culturelle.



FOCUS SUR L'ESCLAVAGE

CONFÉRENCE DEBAT

Du 23 février 2012 à l'hémicycle Y. BAMANA



Intervenant : M. François HUBERT
Conservateur en chef du patrimoine et directeur du musée d'Aquitaine à Bordeaux.

Après des études de philosophie et d'ethnologie, François HUBERT a travaillé sept ans à l'écomusée de la Grande Lande, qui a été la première grande réalisation dans ce domaine en France sous l'impulsion de Georges Henri Rivière. Il part ensuite à Rennes comme conservateur adjoint du musée de Bretagne et il travaille en particulier à la conception de l'écomusée du Pays de Rennes qui ouvre en 1987. Pendant cette période, il participe à de nombreuses conférences et publications sur l'histoire et la philosophie des écomusées et accompagne différents projets en particulier dans l'archipel des Açores.

Il a été président pendant 10 ans de l'association Buhez qui regroupe les musées d'histoire, d'archéologie et d'ethnologie de Bretagne pour la réalisation de grandes expositions en commun et président de l'atelier régional de restauration des sculptures polychromes de Bretagne qui travaille pour tous les musées.

Nommé directeur du musée de Bretagne à partir de 1998, il dirige, à la suite de Jean-Yves Veillard, la réalisation du nouveau musée de Bretagne qui a ouvert ses portes début 2006 au sein des Champs Libres, un grand bâtiment construit par l'architecte Christian de Portzamparc. Cette réalisation de 100 Millions d'euros regroupe le Musée de Bretagne, la Bibliothèque d'agglomération, et un centre de culture scientifique technique et industrielle.

Fin 2005, il prend la direction du Musée d'Aquitaine à Bordeaux où il propose un nouveau projet scientifique et culturel qui ouvre le musée aux mondes atlantiques. Il réalise dans ce cadre en 2009 de nouveaux espaces permanents intitulés « Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage » qui sont l'une des principales expositions en Europe consacrées à la traite des Noirs.

François Hubert a aussi animé des séminaires de muséologie à l'université de Rennes et de Sao Paulo (Brésil). Il participe au comité scientifique du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (Mucem) de Marseille et à l'exposition de préfiguration de la Maison de l'histoire de France à Paris.

A travers ses expositions et ses publications, François Hubert s'intéresse aujourd'hui à la façon dont les musées de société participent à la fabrication des identités et à leur rôle dans les conflits entre la mémoire et l'histoire.

PRINCIPALES PUBLICATIONS EN MUSEOLOGIE

Problèmes du musée d'histoire - en collaboration avec J.Y. Veillard et E. Le Bris du Rest - Revue des collections publiques de France, 1983/3

Découvrir les écomusées – avec Jean-Yves Veillard et Hervé Joubeaux – Rennes, 1984

Les écomusées en France, contradictions, déviations - Museum, n°148,1985

Les Ecomusées après 20 ans
Un écomusée des années 80 in Ecomusées en France, premières rencontres nationales des écomusées, l'Isle d'Abeau, 1987.

Du réseau de musées à l'écomusée, actualité de la pensée de Georges Henri Rivière - Ethnologie Française, 1987/1

Muséglise-Musécole, réflexions à partir du musée d'identité - Tables rondes du premier salon de la muséologie MNES, Paris, 1988

Historique des écomusées in La muséologie selon Georges Henri Rivière - Dunod, Paris, 1989

Das konzept «Ecomusée» in Das historische museum. Korff & Roth Dir. - Campus, Francfort-sur-Main, 1990

Vignoble de Pico, quelques réflexions pour un musée de site - Revue Arquipelago n°5, Université des Açores, 1990

Ethnologie et muséologie dans un milieu insulaire - Les Açores - Entretien avec Rui de Sousa Martins – revue Terrain n°17, 1991

Contribution au débat sur les musées de plein-air - Ar Men, n°48, 1993

Les musées de synthèse in Musées et Sociétés, Ministère de la Culture, 1993

Evolutions et problématiques des musées d'histoire in La Nouvelle Alexandrie, Les cahiers de Publics et Musées, Ministère de la Culture, 1994

L'Ecomusée entre utopie et nostalgie, Revue Axa (Revue catalane de muséologie), Barcelone, Juin 1996

L'association Buhez, un exemple d'organisation régionale des musées. Actes du colloque Dynamique régionale des Musées, association valaisanne des musées locaux, Bagnes, Suisse, 1997

Nouveaux musées, Nouvelles muséologies, in Ecomusées et musées de société, Revue Pour, Groupe de recherche pour l'éducation et la prospective, N° 153, Mars 1997

Les musées d'ethnologie et l'approche scientifique des objets revue Martor (Revue roumaine de muséologie), Bucarest, décembre 1999. Traduction en portugais dans la revue Arquipélago (Université des Açores) 2000.

Le renouveau de la muséologie en Bretagne, in Ar Seiz Breur, la création bretonne entre tradition et modernité, 1923 – 1947 ed. Terre de Brume septembre 2000. Egalement traduit en breton ; réédition ed. Palantines, 2007

Musées d'ethnographie et conscience nationale en Bretagne, in Bretagne 2100, identité et avenir, Presses universitaires de Rennes, 2001

Le musée au cœur du débat identitaire, in actes du colloque Comment inscrire les musées de ville dans la ville, conseil français des musées d'histoire, ville de Marseille, 2003

Mémoire, Histoire et développement économique, in actes du colloque de Saint-Sébastien, université du Pays Basque, 2007

Bordeaux, le commerce atlantique et l'esclavage – avec Christian Block et Jacques de Cauna – Le Festin, 2010

Montrer l'esclavage au musée, enjeux et débats, in Guyane, Histoire et Mémoire, Ibis Rouge éditions, 2011

A PARAITRE EN 2012

L'objet contemporain et les musées de territoire, in Revue du musée Basque, Bayonne

Exposer l'esclavage, à propos des nouvelles salles du musée d'Aquitaine, Revue française de l'outre-mer

L'évolution des musées de société, in actes du colloque du musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée.

Contact :

SYNDICAT MIXTE DU MUSEE BASQUE ET DE L'HISTOIRE DE BAYONNE – BAIONAKO EUSKAL MUSEOA
37, quai des Corsaires – 64100 BAYONNE - BAIONA
Tél : 0559590898 – Télécopie 05 59 25 73 38 – Courriel : musee.basque@musee-basque.fr

« Mayotte a été le premier territoire français à abolir l'esclavage. »



Intervenant : M. Inssa AHAMADA
Archiviste à la Direction des Archives Départementales (Conseil général) et doctorant en Histoire politique à l'Université de La Réunion.

Il rédige une thèse sur l'Abolition de l'esclavage à Mayotte, l'objectif étant de permettre aux Mahorais de s'approprier leur histoire et d'assumer cette dernière dans son intégralité, y compris dans les épisodes les plus honteux.

Présentation générale :

Dans sa recherche, l'auteur se propose ainsi d'étudier le système esclavagiste arabe, aboli officiellement en 1846 par la France, ceci pour une meilleure compréhension de l'évolution et des mutations qui affectent la société mahoraise après l'abolition de l'esclavage ici, et sur ce que sont devenus, par exemple, les anciens maîtres et les affranchis mahorais.

Les différentes formes d'esclavage

- **l'esclavage domestique** consiste à servir le maître, que ce soit sur ses terres ou pour son commerce, sans contrepartie salariale. Cependant, si l'esclave était loué à un autre esclavagiste, il avait droit à un salaire, une partie pour son maître et l'autre pour lui. Avec le fond constitué, il pouvait ainsi racheter sa liberté.

- **l'esclavage sexuel :** cette forme d'esclavage concernait surtout les femmes vivant dans les harems et les eunuques qui les gardaient pour les empêcher de s'unir à d'autres hommes ou de sortir. Mais les eunuques étaient les esclaves les plus chers du fait de leur rareté. Peu étaient en effet ceux qui survivaient à l'opération de castration.

Encadré : Une très forte mortalité des jeunes eunuques
Philippe PAULITSCHE, géographe et explorateur, notait : « La castration est pratiquée par les Gallas (peuple au sud de l'Ethiopie) sur des garçons de 10 à 15 ans, par l'ablation des testicules ; la plaie est soignée au beurre. Il sort des chargements entiers de ces eunuques par le port de Tadjoura ; les fatigues du trajet et les mauvais soins en tuaient 70 à 80%. »

- **l'esclavage de plantation :** on le retrouve aussi dans l'océan Indien. Les premières plantations de canne à sucre sont implantées en Orient, celles des dattiers en Mésopotamie.

Histoires d'esclavage

L'esclavage dans l'océan Indien remonte à l'Antiquité. On le retrouve en Egypte, en Mésopotamie, en Arabie préislamique mais avec une quantité moindre d'esclaves : à cette période précise de l'Histoire, le besoin en esclaves n'était pas pressent. Ce sont les exigences des grands empires islamiques en matière de main d'œuvre qui développent la traite esclavagiste. Cette main d'œuvre provenait d'Afrique noire, en particulier de la côte orientale (Afrique de l'Est), d'Europe orientale (les pays du Caucase) et de l'Asie centrale (les Slaves, les Turcs…)

A partir de 869, les Zendjs (ce terme désigne les Noirs en langue arabe), profitant de l'affaiblissement du pouvoir abbasside (Irak, Syrie…), se révoltent pour mettre fin aux conditions inhumaines de travail. Cette révolte prendra fin en 883.

Dans l'océan Indien, l'esclavage a pris diverses formes et diffère ainsi de celui pratiqué en Atlantique, qui est davantage un « esclavage de plantation. » Autrement dit, à ce dernier endroit, l'on travaillait uniquement dans les champs alors que dans l'océan Indien, l'esclave pouvait même exercer le pouvoir par le biais d'une ascension sociale.

Cette forme d'esclavage fut développée par les colons européens et orientaux, et à partir du XVIIIe siècle, par les Français, pour cultiver du café, du coton, du poivre et de la canne à sucre. A partir de 1830, **l'esclavage de plantation** fut exploité par les Omanais dans la côte Est africaine et à l'arrière-pays, imités bientôt par les Indiens et les Swahilis pour cultiver les cocotiers et les clous de girofle.

Des empires d'esclaves

Dans la région indo-océanique, il existait un esclavage que l'on peut qualifier de « militaire ». Cela consistait à recruter à l'étranger des soldats pour aller se battre ou assurer la sécurité rapprochée du sultan : dans cette vision de l'esclave, l'on pensait qu'un étranger allait être moins enclin à se rebeller qu'un soldat autochtone.

Pourtant, d'anciens esclaves se sont rebellés et ont pris le pouvoir en Inde au XIIIe siècle. L'Egypte a également connu le même phénomène avec les Mamelouks (entendez « une chose possédée »), qui confisquèrent le pouvoir en 1517.

Les conditions d'esclavage étaient systématiquement les mêmes, avec des traitements tout aussi durs que dans les autres contrées. Les esclaves étaient acquis par différents moyens dans l'océan Indien, à la différence de l'esclavage atlantique : par l'endettement, la traite[1] , le rapt[2] … L'individu pouvait aussi se vendre lui-même pour payer ses dettes ou pour subvenir à ses besoins, la vente de sa femme ou celle de ses enfants n'étant guère non plus exclue.

Des marchés d'esclaves

Les marchés d'esclaves de l'océan Indien concernaient surtout les pays des Zendjs (côte Est africaine), le Nord-Ouest de Madagascar, les Comores et Lamou, du VIIe au XVIIe siècle. A cette époque, il n'y avait que des orientaux, sachant que ceux-ci étaient à la fois acheteurs et vendeurs.

A partir du XVIIe siècle, les occidentaux ont aussi rejoint ce marché très lucratif. Il s'agissait des Hollandais, des Britanniques, des Français et des pirates américains. Les Portugais et les Français ont beaucoup développé le phénomène. Pour le Portugal, la traite partait du Mozambique vers Goa en Inde et surtout vers le Brésil, pour finir en Atlantique.

Les prix variaient selon le sexe, l'âge, l'origine et les futures occupations de l'esclave. L'on échangeait ce dernier contre divers objets (étoffes, munitions, armes à feu, alcool, ivoire…). L'usage de la monnaie n'était pas exclu (réal, piastres, dollars américains…). Face à la forte demande, le marché déclencha une flambée de prix jusqu'aux abolitions au XIXe siècle.

Les abolitionnistes furent d'abord britanniques. Ils luttaient surtout contre la traite dans l'océan Indien. Ces derniers pensaient en effet que contrairement à l'esclavage atlantique, celui de l'océan Indien était considéré comme un « esclavage doux ». La fin de la traite allait mettre un terme à tout esclavage dans la région. Les britanniques signèrent alors de multiples traités avec les royautés locales dans ce sens. Cependant, cela n'empêcha guère le développement de la traite illégale.

Pour Mayotte, l'esclavage fut aboli le 9 décembre 1846 : c'était le premier territoire français à l'abolir. Les autres territoires français ont procédé à son abolition le 27 avril 1848.

Contact :

Conseil Général de Mayotte – Direction des Archives départementales
B.P. 101 – 8 route de l'Hôpital 97 600 Mamoudzou
Tél : 02 69 64 97 97 – Courriel : inssa.ahamada@cg976.fr

1 La traite signifie la vente d'être humain en échange de différents objets dont l'argent, mais cela n'était pas systématique.
2 Le rapt est un vol de personnes, des razzias, une attaque d'un village pour alimenter le marché d'esclave.



Conseil Général

MAYOTTE



RENCONTRES

FORMATION

CONFERENCE

ANIMATIONS

GASTRONOMIE

En route vers le musée de Mayotte

DU 17 AU 28 FÉVRIER 2012

VENDREDI 17	16H-18H	VERNISSAGE EXPOSITION	HALL CG



L'esclavage dans l'océan Indien de l'Antiquité aux abolitions retrace l'histoire de l'esclavage dans notre région (océan Indien occidental) dans ses grandes lignes, de l'Antiquité à ses différentes abolitions aux XIXe-XXe siècles.
Cette exposition se pose comme principes de rappeler plusieurs points essentiels tout en dépassant les stéréotypes

SAMEDI 18	8H-11H	RENCONTRES & GASTRONOMIE	PTE-TERRE



©Gastronomie - cg976

Rencontre avec les agents de la Direction Départementale des Affaires Culturelles (DDAC), à Dzaoudzi.

10H-11H : Visite de la Résidence du Gouverneur à Dzaoudzi
APRÈS-MIDI : *Tsutsubwi, finenetsi, kakamuku,* et d'autres mets traditionnels requièrent de la finesse, du goût, pour leur réalisation. Parties intégrantes de notre patrimoine dont les secrets sont transmis par les mères, de génération en génération, ils seront mis à l'honneur par le CCLEJ de Pamandzi pour le plus grand plaisir de nos sens.

DIMANCHE 19	9H-16H	VISITE	GUIDÉE



Les Ecomusées assurent des missions de conservation et de transmission de savoir-faire dans les domaines de l'artisanat telles que confectionner des produits exposés et vendus au profit des membres. Leurs activités sont conduites par des associations situées sur différents sites du Sud de la Grande Terre. Elles sont par ailleurs financées par les aides publiques.

L'Ecomusée du Sel à Bandrélé est situé dans le Sud Est de l'île. Il conserve et transmet un savoir-faire sur la production du sel marin en dehors de l'existence de marées salants à Mayotte.

L'Ecomusée de l'Artisanat à Mzoizia, dans la commune de Bouéni, est une fédération des associations artisanales et agricoles (production vivrière et élevage) des 4 communes du Sud de Mayotte (Bandrélé, Chirongui, Kani-Kéli et Bouéni). Son activité consiste à faire la promotion de l'artisanat dans les métiers de broderie, vannerie, couture, travail du bois et du fer.

L'Ecomusée de la Vanille et de l'Ylang, à Sada, est situé au Sud de la commune de Sada, au lieu dit « Jimawé ». Il est installé dans un bâtiment construit avec les techniques et matériaux traditionnels (la terre mélangée de paille pour les murs et un toit végétal), soumis à une ventilation naturelle.
Un ensemble de panneaux explique aux visiteurs les procédés de valorisation des produits avec quelques éléments attractifs sur les senteurs.

La Maison de l'artisanat à Sada, construite par la municipalité, a été mise en service en 1991. L' exploitation en est confiée à Maouoi, une association sadoise qui oeuvre dans la production artisanale depuis les années 80. Ses activités sont la confection de vannerie et autres productions artisanales. L'exposition-vente, sur place, dans différents marchés, lors de manifestations organisées localement, mais aussi à l'occasion d'invitations dans la région et en métropole, permet d'écouler la production.

LUNDI 20	8H-12H	RENCONTRES	MDZ

8H-9H30 : Rencontre avec les agents de la Direction de l'Ingéniérie et de la Logistique Culturelle et Événementielle (DILCE).

10H-12H : Rencontre avec les agents de la Direction des Langues régionales (DLR).

MARDI 21	8H15	CONFÉRENCE DE PRESSE	AU CG

8H15 : Conférence de presse au Conseil général

MARDI 21	9H-16H	FORMATION	CNFPT - SALLE SANTAL

Dans le cadre de la mise en place du projet « Musée de Mayotte », une formation sur les orientations politiques culturelles et la place de la culture en générale sera organisée par le CNFPT. Elle sera composée d'une étude de cas sur le « Musée de Mayotte », d'informations et de débats, et sera animée par François HUBERT, Conservateur en chef, Directeur du musée d'Aquitaine.

MERCREDI 22	9H-16H	FORMATION	CNFPT - SALLE SANTAL

JEUDI 23	9H-18H	CONFÉRENCE	AU CG

9H-12H : Synthèse de la formation sur les politiques culturelles (Salle des commissions)

16H-18H : Conférence débat sur le thème de l'esclavage avec:

- le mot de M. Salimé, Vice-président chargé de la Culture

- Inssa Ahamada (chercheur en Histoire, à l'Université de la Réunion) sur: «l'esclavage dans l'Océan indien, entre généralités et particularismes»

- François Hubert (Conservateur au Musée d'Aquitaine) sur: «le commerce triangulaire et l'esclavage vu de Bordeaux»

(Hémicycle BAMANA)

18H : Spectacle de danse (Cour du CG)

VENDREDI 24	8H-12H	RENCONTRES	MDZ

8H-9H30 : Rencontre avec les agents de la Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP).

10H-11H30H : Rencontre avec les agents de la Direction des Archives Départementales (DAD).

VENDREDI 24	9H-18H	RENCONTRES	MDZ

9H-10H : Bilan de la mission (Salle DRH).

avec le soutien de

Conseil Général MAYOTTE

Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère Culture Communication

PRÉFECTURE DE MAYOTTE

DirCom-cg976-Dépot légal : février 2012,tirage 2000 exp.


En route vers
Le Musée
de Mayotte